



Compte rendu Conseil municipal du jeudi 6 mai 2010

1. Nouvelle répartition de l'enveloppe du CGDD (Contrat Global de Développement Durable). Aides du Conseil Général à la Commune via la Communauté de Communes (avenant n 3)

nouvelle répartition de l'enveloppe pour un montant total de 172 479 €:

- Crèche : 34 322,62 €

- Piscine : 68 628,80 €

- Aménagement de bourg (place de l'église de Retournaguet Place de la république, et réfection des trottoirs Retournac : 69 527,58 €

C'est le prolongement logique de la campagne progressive de travaux de réfection de trottoirs entreprise dès avril 2008.

2. Versement d'une indemnité au Comptable du Trésor Public d'un montant de 277,66 € au titre de la période de janvier à avril 2010 à l'unanimité.

3. Maîtrise d'œuvre (Assainissement Sarlanges et Chenebeyre). 9 offres reçues, le conseil retient à l'unanimité l'offre du bureau d'études CETI de Blavozy pour un montant de 12 300 € HT.

4. Réfection toiture Tour de la Filature : Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise MARTIGNIAT montant 16 912,85 € HT ; commencement des travaux en juin 2010, durée d'exécution de 2 semaines

5. Changement de la chaudière de la cure : 6 entreprises consultées, 7 offres étudiées, le conseil municipal retient à l'unanimité la société Energieco pour l'installation d'une chaudière VIESSMAN (prix unitaire de la chaudière de 6 117 € HT et montant des travaux de 9 591 € HT).



Prochain conseil municipal : vendredi 18 juin 2010 à 19h30 - TOUT CITOYEN PEUT Y ASSISTER.

Mairie de Retournac - 43130 RETOURNAC - Tél 04 71 59 41 00 – site internet : www.ville-retournac.fr
le maire et les élus sont à votre disposition tous les jours sur rendez-vous
Mairie ouverte du lundi au vendredi 8h – 12h 13h30 – 17h, samedi 9h 11h

6. Travaux d'éclairage public :

- rue des Riailles : extension pour les nouvelles constructions + mise en place d'un poteau à l'intersection avec la route de Daveyne

- les Ribbes : mise en place d'un éclairage public chemin du camping

- le Corset : mise en place d'une lampe supplémentaire

- La Boule Amicale : mise en place de l'éclairage public le long du chemin allant au local de la Boule Amicale

-Rue de la Loire : finalisation de la mise en souterrain d'un câble aérien

Le montant des travaux 11 877,28 € HT soit 14 205,22 € TTC. Le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz prend en charge la réalisation de ces travaux en les finance à hauteur de 45 % du montant HT soit un montant de 5 344,77 €. La participation demandée à la commune est donc de 55 % du montant HT des travaux, augmentée de la TVA soit 8 860,45 €. **Approbation à l'unanimité.**

7. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

400€ Amicale du personnel Pour : unanimité moins deux. Contre : Claude DUBUY, abstention : Annie ASTIER
Association Parents d'élèves (APE) Ecole Théodore MONOD – Vide Grenier –

Foire des Pâquerettes : reversement des droits de place– 161 € unanimité

8. La SCEA La Cabrette conclut un bail agricole avec la commune aux fins de développer la culture de plantes aromatiques et médicinales et parraine une jeune femme qui souhaite ensuite s'installer en tant qu'exploitante agricole. unanimité

9. Cession de deux parcelles à SFR : Le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre ces propositions.

10. Signature d'une convention pour l'utilisation agricole des boues issues de la station d'épuration de Retournac avec l'EARL de la Balatière. Unanimité

11. Signature à l'unanimité d'une convention avec la Mission Départementale de Développement Touristique pour être partenaire du système Open Système, commercialiser l'offre touristique en Haute-Loire et en Auvergne, il n'y aura plus qu'un seul site sous le nom www.auvergnevacances.com pour une plus grande lisibilité sur Internet.

12. Contrat de maintenance des installations de traitement de l'air au musée avec l'entreprise REY SA pour un montant annuel de 2 700 € HT. Unanimité



Réalise toute votre communication d'entreprise:
Cartes de visite, flyers, dépliants, affiches, papiers entête, enveloppes, pochettes personnalisées, etc...

13, place de la république
RETOURNAC
tél. 04 71 59 54 68
contact.acl@wanadoo.fr



3 rue de l'Hôtel de Ville
Retournac
Tél: 04 71 65 26 18
www.hairstetika.com

13. Objets à entrer dans le stock « boutique ». Unanimité

14. Rapport annuel 2009 du contrôle sanitaire pour les installations d'eaux de consommation. Dans l'ensemble, le réseau d'eau potable est fiable, l'eau est de qualité sanitaire satisfaisante. Il est à noter en 2009 un seul incident bactériologique occasionnel et localisé sur le réseau du réservoir des Vignes.

15. Nominations

- d'un agent en qualité de Rédacteur Principal au regard de son ancienneté. Unanimité

- de trois agents en qualité d'agent du patrimoine de 1ère classe suite à leur réussite au concours. Unanimité

16. Cession du tractopelle. Adoption à l'unanimité moins une abstention (B de Seauve) de la procédure suivante : Par souci de transparence, de respect du principe d'égalité, ainsi que cela avait été fait lors de la vente de la propriété de la place du 11 novembre, et afin de ne pas entacher la vente éventuelle à un acquéreur d'irrégularité (délit de favoritisme), le présent avis est publié sur le bulletin municipal avec une date limite de réception des propositions d'achat : le vendredi 11 juin à 12H en mairie

17. SMACL avenant à la Police d'assurance

18. ERDF: Désignation d'un correspondant « crise » pour effectuer le lien entre la cellule de la Préfecture, celle d'ERDF, la commune, bénéficiant d'un accès privilégié pour obtenir de l'information

sur les opérations de réalimentation, travaux de remise en état du réseau, désignation à l'unanimité : Pierre ASTOR titulaire, Thierry BENEVENT suppléant.

19 Nominations de Jeanine PICHON en qualité de titulaire et de Claude DUBUY en qualité de suppléant au conseil d'administration du collège à l'unanimité du conseil municipal.

20 INFORMATION SUR LE PLU

Le 15 avril 2010, l'agence d'architecture urbanisme en charge de l'élaboration du Plu est venue en mairie pour faire un point sur le dossier.

Deux options s'offrent à nous

Hypothèse 1 :

intégrer les observations émises par les personnes publiques associées dans le dossier et l'approuver mais l'importance de certains avis (Communauté de communes des Sucs) remettent partiellement en cause des options du PLU (notamment sur les villages). Approuver le dossier dans l'état comporte un risque juridique certain : les risques de recours sont très élevés. De plus, le SCOT a été approuvé entre temps, le 4 décembre 2008, et ce document d'urbanisme doit être compatible avec les orientations de ce schéma (article L1221-1 et L121-2 du Code de l'Urbanisme) ; ce qui implique de modifier le PLU. Sinon il suffira d'un recours au Tribunal Administratif pour aboutir à l'annulation du PLU.

Hypothèse 2 :

reprendre la procédure avant l'arrêt du projet par le conseil municipal, ce qui permet d'intégrer les avis des personnes publiques associées et de prendre en

compte les orientations du SCOT qui est approuvé depuis décembre 2008. Cette option nécessite une nouvelle enquête publique.

Démarche proposée :

- Réunion avec le Conseil municipal pour présentation de la procédure

- Reprise du dossier
- Actualisation du diagnostic

Données statistiques (le précédent PLU était basé sur les données INSEE 1999 !)

Perspectives démographiques
Besoins en zones constructibles
Besoins en terrains industriels

- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Devra s'adapter aux préconisations du SCOT (concentrer le développement autour du bourg, Revoir les options concernant les villages (urbanisation trop importante)

Intégrer les besoins en termes d'activités
Plans de zonage

Reconsidération de l'offre foncière dans les villages

Etude des demandes formulées dans le cadre de l'enquête publique

- **Règlement** Il ne devrait pas y avoir de modification importante

- **Rapport de présentation** à actualiser en fonction des options nouvelles choisies

Délai de réalisation :

4 mois jusqu'à l'arrêt du projet en conseil municipal (objectif : arrêt du projet de PLU modifié en conseil municipal de septembre 2010)

5 mois pour la consultation des personnes publiques associées et la nouvelle enquête publique (objectif : approbation du PLU : début 2011)

Coût : 8 500 € HT + solde de la mission précédente (1 956 € HT).

Le conseil municipal à l'unanimité moins deux abstentions (Annie ASTIER, Claude DUBUY) exprime son choix en faveur de l'hypothèse n 2.

Pour toutes communications
sur ce document
CONTACTEZ-NOUS !



13, place de la République
RETOURNAC
tél. 04 71 59 54 68
contact.acl@wanadoo.fr

Prochain conseil municipal : vendredi 18 juin 2010 à 19h30 - TOUT CITOYEN PEUT Y ASSISTER.